

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015****CP2015_10_29
id. 2089**

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,

- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents conseils départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité ce jour, vous pourrez trouver ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 Juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),

- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,

- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Commune de Villebrumier Réhabilitation du réseau AEP chemin du Pigeonnier ENV02216/ENV02327	Réseau	13 959	---	2 094 15,00 %	---	3 490 25,00 %	5 584 40,00 %
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron A Vaissac et Montricoux - Mise en place de la chloration relais aux réservoirs de Tantarre, Bourbon et Saint Gervais (Tranche 2) ENV02321/ENV02328/ ENV02329	Réseau	25 600	---	5 120 20,00 %	3 332 * 13,02 %	1 788 * 6,98 %	10 240 40,00 %
Syndicat des Eaux de Bourg de Visa - A Fauroux - Renouvellement du réseau AEP au lieu dit Paganel ENV02278/ENV02331	Réseau	37 827	---	5 674 15,00 %	---	9 457 25,00 %	15 131 40,00 %
Syndicat des Eaux de la Lomagne - à Beaumont de Lomagne - Renouvellement du réseau AEP aux lieuxdits En Grenade et En Troussset ENV02267/ENV02342	Réseau	155 000	---	23 250 15,00 %	---	38 750 25,00 %	62 000 40,00 %
Syndicat des Eaux de la Lomagne -A Gariès - Renouvellement du réseau AEP au lieu dit Roques ENV02269/ENV02344	Réseau	180 000	---	27 000 15,00 %	---	45 000 25,00 %	72 000 40,00 %
Syndicat des Eaux de la Lomagne - A Sérignac - Renouvellement du Réseau AEP au Petit Pin ENV02268/ENV02343	Réseau	65 000	---	9 750 15,00 %	---	16 250 25,00 %	26 000 40,00 %
Syndicat des Eaux de la Région de Mas Grenier – A Bourret - Renouvellement du réseau AEP dans le bourg (rues d'Auch, Picard, Peyrous, de l'église, Messieurs) ENV02209/ENV02345	Réseau	310 000	---	46 500 15,00 %	---	77 500 25,00 %	124 000 40,00 %
Total		787 386	---	119 388	3 332	192 235	314 955

(*) Taux arrondi.

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

- SE de Bourg-de-Visa à Fauroux et SE de la Lomagne à Gariès et à Sérignac : la participation de l'Agence de l'Eau est inférieure au prévisionnel. Si besoin , en fonction des coûts de travaux réels, une aide complémentaire départementale sera proposée lors du BP 2016.

- Villebrumier : l'aide départementale est annulée car l'aide Agence de l'Eau est plus importante que prévue (car basée sur des coûts d'opération au final plus élevés que ceux estimés à l'origine).

Ces éléments sont intégrés dans le tableau ci-après.

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complémentaire €		
Commune de Villebrumier Réhabilitation du réseau AEP chemin du Pigeonnier ENV02216/ENV02327	Réseau	13 959	---	---	---	7 499 53,72 %	7 499 53,72 %
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron A Vaïssac et Montricoux - Mise en place de la chloration relais aux réservoirs de Tantarre, Bourbon et Saint Gervais (Tranche 2) ENV02321/ENV02328/ ENV02329	Réseau	25 600	---	5 120 20,00 %	3 332 13,02 %	1 788 6,98 %	10 240 40,00 %
Syndicat des Eaux de Bourg de Visa - A Fauroux - Renouvellement du réseau AEP au lieu dit Paganel ENV02278/ENV02331	Réseau	37 827	---	5 674 15,00 %	---	8 368 * 22,12 %	14 042 * 37,12 %
Syndicat des Eaux de la Lomagne - à Beaumont de Lomagne - Renouvellement du réseau AEP aux lieuxdits En Grenade et En Trouset ENV02267/ENV02342	Réseau	155 000	---	23 158 * 14,94 %	---	38 842 * 25,06%	62 000 40,00 %

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides	Total
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complémentaire €	Agence de l'Eau SUR 2015 €	Subventions B.P. 2015 €
Syndicat des Eaux de la Lomagne - A Gariès - Renouvellement du réseau AEP au lieu dit Roques ENV02269/ENV02344	Réseau	180 000	---	27 000 15,00 %	---	31 006 * 17,23 %	58 006 * 32,23 %
Syndicat des Eaux de la Lomagne - A Sérignac - Renouvellement du Réseau AEP au Petit Pin ENV02268/ENV02343	Réseau	65 000		9 750 15,00 %		6 481 * 9,97 %	16 231 * 24,97 %
Syndicat des Eaux de la Région de Mas Grenier - A Bourret - Renouvellement du réseau AEP dans le bourg (rues d'Auch, Picard, Peyrous, de l'église, Messieurs) ENV02209/ENV02345	Réseau	310 000		46 500 15,00 %		77 500 25,00 %	124 000 40,00 %
Total		787 386	---	117 202	3 332	171 484	292 018

(*) Taux arrondi.

III - Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

PROGRAMME DEPARTEMENTAL			
Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €
Commune de Villebrumier Réhabilitation du réseau AEP chemin du Pigeonnier ENV02216	---	---	---
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron A Vaissac et Montricoux – Mise en place de la chloration relais aux réservoirs de Tantarre, Bourbon et Saint Gervais (Tranche 2) – ENV02321/ENV02328	5 120 20,00 %	3 332 * 13,02 %	---
Syndicat des Eaux de Bourg de Visa - A Fauroux – Renouvellement du réseau AEP au lieu dit Paganel ENV02278	5 674 15,00 %	---	---
Syndicat des Eaux de la Lomagne – à Beaumont de Lomagne – Renouvellement du réseau AEP aux lieuxdits En Grenade et En Trouset ENV02267	23 158 * 14,94 %	---	---

PROGRAMME DEPARTEMENTAL

Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €
Syndicat des Eaux de la Lomagne - A Gariès - Renouvellement du réseau AEP au lieu dit Roques ENV02269	27 000 15,00 %	---	---
Syndicat des Eaux de la Lomagne - A Sérignac - Renouvellement du Réseau AEP au Petit Pin ENV02268	9 750 15,00 %	---	---
Syndicat des Eaux de la Région de Mas Grenier - A Bourret - Renouvellement du réseau AEP dans le bourg (rues d'Auch, Picard, Peyrous, de l'église, Messieurs) ENV02209	46 500 15,00 %	---	---
Total	117 202	3 332	---

(*) Taux arrondi.

Je vous précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2015 :	716 209 €
Crédits déjà engagés :	153 808 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	117 202 €
Crédits disponibles :	445 199 €

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2015 :	64 809 €
Crédits déjà engagés :	58 847 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	3 332 €
Crédits disponibles :	2 630 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental, telle que susvisée, concernant la commune de Villebrumier, la communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, le Syndicat des Eaux de Bourg-de-Visa, le Syndicat des Eaux de la Lomagne (concernant 3 opérations) et le Syndicat des Eaux de la région de Mas Grenier.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC